



Versailles, le 17/06/2026

BULLETIN D'EXPERTISE LOCALE D'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE

Le département des Yvelines va être placé en vigilance **ORANGE** en raison d'un événement de type **CANICULE**. Le préfet des Yvelines décide la sensibilisation des maires et des services de l'État. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique et de respecter les conseils émis.

1- Type et période de la vigilance météorologique :

Vigilance **ORANGE CANICULE** à compter du jeudi 18 juin 2026 à 12h00.

La vague de chaleur est marquée par son intensité et sa durabilité justifiant le passage en vigilance orange.

2- Description de la situation météorologique :

Situation actuelle : épisode caniculaire nécessitant une vigilance particulière

Evolution prévue : on attend pour ce vendredi des températures maximales atteignant les 35 degrés. Cette chaleur s'installera jusqu'à dimanche avec des températures minimales de plus en plus élevées, notamment la nuit (plus de 20 degrés).

3- Evolution prévisible de la situation :

Les températures resteront élevées ce week-end et probablement jusqu'à lundi.

4 – Conseils de comportements à destination de la population :

Le préfet demande à la population d'être vigilante aux phénomènes de fortes chaleurs pouvant être particulièrement intense :

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour ;
- Continuez à manger normalement ;
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes ;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes ;
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) deux à trois heures par jour ;
- Limitez vos activités physiques et sportives ;
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit ;
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Veillez aussi sur les enfants et les personnes en situation de handicap ;
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ;
- Si vous avez besoin d'aide, appelez la mairie.

5 – Points de vigilance pour les maires :

- Informer et alerter les structures placées sous votre responsabilité (crèches municipales, établissements scolaires, etc.) ;
- Diffuser les recommandations sanitaires par tout moyen (tracts, panneaux lumineux, affiches...), vous pouvez activer un numéro vert d'appel le cas échéant ;

- Permettre l'accès à des endroits frais et climatisés pour les personnes vulnérables (mairie, salle des fêtes, écoles) ;
- Contacter les personnes vulnérables issues des fichiers des CCAS ;
- Prendre impérativement contact avec tous les organisateurs des manifestations culturelles et sportives organisées sur votre commune pour la mise en œuvre de mesures adaptées face à l'événement météorologique ;
- Tenir informé le préfet des actions mises en œuvre et des difficultés éventuelles rencontrées.

5 – Se tenir informé :

- *De l'évolution du niveau de vigilance :* <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- *Des conseils de comportements :* <http://www.sante.gouv.fr/>
- *Des informations officielles :* <https://www.yvelines.gouv.fr/> & <https://x.com/Prefet78>